
Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 18 juin 2014)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire urgent de 670.000 francs pour la création de six places de détention supplémentaires à l'Établissement de détention de La Promenade

La commission parlementaire des finances,

composée de M^{mes} et MM. Olivier Haussener, président, Fabien Fivaz (*excusé*), vice-président, Alexandre Willener, rapporteur, Hughes Chantraine, Damien Humbert-Droz, Philippe Haerberli, Laurent Schmid, Andreas Jurt, François Konrad, Cédric Dupraz, Baptiste Hurni, Martine Docourt-Ducommun, Johanne Lebel Calame, Alexandre Houlmann et Jean-Charles Legrix,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

À la demande du département de la justice, de la sécurité et de la culture, ce projet de décret urgent a été porté à l'ordre du jour de notre commission du 24 juin 2014. Le conseiller d'Etat, ainsi que de la cheffe du service pénitentiaire en ont fait une présentation complète.

Au vu des arguments développés, mis en relation avec le plan d'action du service pénitentiaire et de la révision du projet de construction des prisons, rapports 13.026 et 13.027 traités en automne 2013 par le Grand Conseil, la commission des finances fait les remarques suivantes:

La demande d'urgence est justifiée par le fait que pour réaliser ces travaux aux coûts devisés, ceux-ci doivent pouvoir s'inscrire dans le cadre des travaux actuellement en cours à la prison de La Chaux-de-Fonds.

Si les projets de rénovation et de transformation des établissements de détention de Bellevue à Gorgier et de la Promenade à La Chaux-de-Fonds ont déjà fait l'objet de débats nourris et nécessité l'octroi répété de crédits et de crédits complémentaires importants, ce projet de création de six places supplémentaires de détention dans l'établissement de détention de la Promenade représente une opportunité à saisir.

En effet, ce crédit permettra à notre canton d'augmenter, de manière non négligeable et à des coûts relativement bas, sa capacité d'accueil en domaine carcéral. Il n'est pas inutile de rappeler que cette capacité avait été réduite dans le dernier crédit complémentaire de 9.140.000 francs voté par le Grand Conseil.

De plus, la commission des finances partage le sentiment du gouvernement sur le côté désagréable de devoir pour la quatrième fois demander au Grand Conseil des moyens financiers supplémentaires. Ces demandes répétées ne font que confirmer la gestion difficile de ce projet qui, selon le gouvernement, fera encore l'objet de certaines autres demandes de crédits d'investissement supplémentaires.

Il est à relever que le cumul des crédits que le Grand Conseil a déjà octroyé ou octroiera pour l'assainissement, la mise aux normes et la rénovation des infrastructures de détention avoisinera les 40 millions de francs.

Lors de l'analyse de détail de cette demande de crédit, la commission a souhaité que le Conseil d'Etat et ses services limitent au stricte minimum les postes financiers d'honoraires et des divers et imprévus ainsi qu'ils étudient la solution la plus efficiente pour le déménagement de l'infirmierie, poste où les coûts de location de locaux modulables et provisoires sont importants et à vérifier. La commission a pu être rassurée sur le fait que le présent projet remplit toutes les normes et les standards de sécurité en vigueur.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret urgent.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 21 août 2014

Au nom de la commission des finances:

Le président,
O. HAUSSENER

Le rapporteur,
A. WILLENER